

Fiche 10

Restauration de l'habitat de la rainette faux-grillon de l'Ouest



Mise en contexte

La rainette faux-grillon de l'Ouest (ci-après nommée « rainette ») est une espèce sensible à la qualité de son habitat. La restauration des milieux naturels de transition qu'elle fréquente lui est donc favorable, ainsi qu'à l'ensemble de la biodiversité locale. Cette fiche présente une approche en trois étapes permettant de réussir un projet de restauration de l'habitat de la rainette. Un tel projet doit être écologiquement efficient, sur les plans tant méthodologique et économique que socioculturel, tout en étant engageant pour les propriétaires.

Étape 1 – Bien choisir le territoire à restaurer

- Confirmer que la rainette fréquente le secteur ou a déjà été observée dans celui-ci en soumettant une demande d'information ou en consultant la [carte interactive](#) du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ);
- Évaluer l'état des lieux et les usages passés afin d'éviter les terrains contaminés;
- Se renseigner sur les menaces pouvant peser sur la rainette et les autres espèces en situation précaire qui fréquentent cet habitat selon les informations disponibles (valider ou compléter ces informations une fois sur le terrain, soit à l'étape 2);
- S'assurer que le milieu bénéficie d'une forme de protection qui assure le maintien des milieux aménagés dans le temps;
- Privilégier un milieu présentant des caractéristiques d'intérêt pour la rainette (ex. : mosaïque de milieux naturels comprenant 30 % de milieux humides, 50 % de milieux ouverts et un minimum de 15 % de boisés feuillus);
- Pour plus de détails, consulter le document [Éléments d'un plan de gestion local pour la rainette faux-grillon et son habitat](#).



Milieu humide contaminé par de la pollution industrielle : à éviter pour un projet de restauration © Lyne Bouthillier



Milieu humide recouvert d'une trop grande quantité de débris ligneux : un projet de restauration est possible © Lyne Bouthillier

Étape 2 – Analyser le niveau de complexité du projet de restauration

Il est essentiel d'établir un diagnostic écologique et hydrologique du site visé afin d'évaluer si la restauration est réaliste et réalisable. Voici les mesures à prendre :

► Identifier les avantages et les inconvénients du site en effectuant des visites sur le terrain peu après la fonte des neiges pour observer :

- les voies d'écoulement des eaux, le sens de l'écoulement et le débit de pointe;
- les milieux humides ou hydriques et l'état de leurs bandes riveraines;
- les menaces existantes ou potentielles qui pèsent sur l'intégrité du milieu naturel.

Note : Il est recommandé d'effectuer aussi une visite en juin pour évaluer la présence d'eau plus tard en saison. Si les milieux humides répertoriés après la fonte des neiges sont tous à sec en juin, des interventions pourraient être envisagées pour créer des sites de reproduction avec une hydropériode plus intéressante.

► Décrire l'état de référence du territoire, en fournissant des informations géoréférencées :

- Positionner sur une carte du territoire les bassins versants et les milieux humides et hydriques, y compris les mares et les étangs temporaires;
- Répertorier les occurrences d'espèces en situation précaire qui figurent sur la carte du CDPNQ.

► Appuyer vos observations par des mesures topographiques et des photos, en prenant soin de géoréférencer les éléments clés (voir le tableau 1).

► Localiser les zones de sensibilité élevée pour la rainette (voir la [fiche 1](#)).

- Répertorier les zones de contrainte (voir le tableau 1);
- Si des aménagements de reproduction sont envisagés, une analyse de base des sols et de l'eau est souhaitable. Pour plus de détails, consultez les [Modalités d'aménagement d'un habitat de reproduction pour la rainette faux-grillon](#).

► Évaluer le potentiel de restauration des caractéristiques favorables de l'habitat en fonction des lacunes constatées, comme la qualité de l'eau, la couverture végétale, la connectivité écologique et la présence d'espèces exotiques envahissantes floristiques (EEE floristiques) (voir le tableau 1).



*Absence de bande riveraine : un point GPS est enregistré pour localiser cet élément clé
© Lyne Bouthillier*



Absence de zone tampon autour de l'habitat © Lyne Bouthillier

Tableau 1. Approches de restauration et seuils à atteindre selon les lacunes constatées dans l'habitat de la rainette

Lacune constatée	Approche de restauration	Seuil à atteindre
Moins de 30 % de milieux humides	▶ Augmenter la capacité de stockage de l'eau dans l'habitat. ▶ Améliorer la rétention de l'eau de pluie en dirigeant l'écoulement de surface vers des cuvettes ou d'autres milieux de reproduction potentiels. ▶ Aménager des milieux humides temporaires et permanents avec des hydropériodes variées.	30 % de milieux humides
Qualité de l'eau déficiente pour le développement larvaire	▶ Installer des bandes tampons végétalisées le long des cours d'eau, des fossés et des champs en grande culture. ▶ Aménager des bassins de phytoremédiation ou des noues pour diminuer la charge en nutriments et en contaminants des eaux agricoles, industrielles ou urbaines.	Les eaux qui entrent dans l'habitat sont de bonne qualité (pH neutre, conductivité inférieure à 100 µS, etc.).*
Moins de 50 % de milieux ouverts	▶ En milieu terrestre, réduire la couverture de la canopée, notamment pour augmenter l'ensoleillement des milieux humides. ▶ Entretenir les milieux en friche avec une fauche tardive. ▶ Convertir en friche ou en prairie une portion des terres utilisées pour l'agriculture.	50 % à 75 % de milieux naturels ouverts
Habitat fragmenté	▶ Augmenter la connectivité : ▶ Créer des corridors écologiques aidant à la dispersion des populations de rainette vers de nouveaux habitats, notamment le long des milieux humides. ▶ Élargir les bandes riveraines végétalisées des cours d'eau. ▶ Adoucir l'inclinaison des rives dont la pente est de 3:1 à 5:1. ▶ Installer des passages fauniques sous les routes (voir la fiche 6).	L'habitat est consolidé avec des corridors écologiques fonctionnels.
EEE floristiques dans l'habitat	▶ Prévoir un plan de contrôle des EEE floristiques pour éviter la propagation des trois principales espèces nuisibles dans l'habitat de la rainette : le phragmite, le nerprun et la renouée du Japon (voir la fiche 9).	La propagation des EEE floristiques est limitée ou évitée.
Éléments modifiant l'hydrologie	▶ Prévoir un plan de contrôle des castors dans l'habitat de la rainette pour maintenir une dynamique hydrologique favorable à l'espèce, qui peut être affectée par la présence des barrages (voir la fiche 7). ▶ Éviter le reprofilage des fossés et favoriser des fossés à deux niveaux. Sinon, privilégier l'entretien du tiers inférieur tous les 10 à 15 ans.	La dynamique hydrologique favorable est maintenue.

* Pour plus de conseils sur les facteurs à surveiller pour s'assurer d'une eau de qualité, consulter la section « 5. Aménagement et restauration des habitats » du document [Éléments d'un plan de gestion local pour la rainette faux-grillon et son habitat \(gouv.qc.ca\)](#) ainsi que la section « 5.2 Le suivi de la qualité de l'eau » du rapport [Modalités d'aménagement d'un habitat de reproduction pour la rainette faux-grillon de l'Ouest \(gouv.qc.ca\)](#).



Création d'un corridor écologique aidant à la dispersion des populations de rainettes © Lyne Bouthillier



Création d'un milieu humide adéquat qui améliore la rétention de l'eau de pluie © Lyne Bouthillier

Étape 3 – Développer un plan adapté aux conditions particulières du milieu

- ▶ L'analyse réalisée à l'étape précédente sert de base aux activités suivantes :
- ▶ Déterminer l'approche de restauration qui favorise la viabilité de la population en tenant compte des menaces;
- ▶ Établir des objectifs mesurables en termes de qualité de paysage en s'inspirant des actions du tableau 1;
- ▶ Choisir des techniques et les mesures d'atténuation des risques adaptées au milieu concerné;
- ▶ Mettre en œuvre et évaluer l'efficacité du plan de restauration selon les critères indiqués au tableau 2.

Tableau 2. Critères d'évaluation de l'efficacité du plan de restauration et seuils à atteindre

Critères	Seuils à atteindre
Environnement	▶ Les conditions écologiques, édaphiques (relatives au sol) et hydrologiques du territoire visé sont adéquates. ▶ Les menaces pour le territoire visé sont connues et des solutions sont mises en place pour les limiter ou les enrayer.
Acceptabilité sociale	▶ Les acteurs concernés et le grand public sont susceptibles d'accepter le projet ou l'acceptent.
Techniques	▶ Les acteurs concernés et le grand public sont susceptibles d'accepter le projet ou l'acceptent.
Durabilité	▶ Des solutions sont prévues pour que les espèces et les habitats soient conservés et gérés efficacement à court et à long terme. ▶ Les ressources humaines et financières sont suffisantes pour assurer la viabilité du projet à court et à long terme. Des moyens sont prévus pour le suivi et la gestion future du site. ▶ Le site bénéficie d'une maîtrise foncière ou d'un statut de protection du territoire.



Évaluer l'efficacité d'un plan de restauration en effectuant notamment des suivis des aménagements, par exemple avec des mesures piézométriques
© Lyne Bouthillier



La confirmation de la présence de la rainette dans le milieu témoigne de l'efficacité du plan de restauration
© Lyne Bouthillier